



Nos données
au service
de la Santé

WEBINAIRE ENC 2024 - MCO

22 MAI 2025

Fonctionnement de la conférence



- Si vous n'entendez pas la visio : vous pouvez nous joindre par téléphone
Appelez le 01 70 91 86 46
Code d'accès : 2744 840 4002



- Vos micros sont désactivés
- Mais vous pourrez poser vos questions par écrit via **le module questions/réponses (Q&R)**



- Pour y accéder, cliquez sur la flèche afin d'afficher, en bas à droite de l'écran, la boîte de dialogue vous permettant d'envoyer vos messages à « L'organisateur et l'animateur »

Q&R

Tous (0)

Demander à : L'Organisateur et l'Animateur

Sélectionnez tout d'abord un co-

Envoyer



Temps d'échange

Les questions écrites dans le Q&R seront énoncées par EXCO ou l'ATIH, et une réponse orale sera apportée, dans la mesure du possible. Des temps d'échange sont prévus au cours de cette présentation. Vos micros pourront être ouverts pour poser vos questions à l'oral si vous le souhaitez

TEMPS D'ECHANGE

Cette web conférence est enregistrée. **La vidéo et le support de présentation seront mise en ligne** sur le site de l'ATIH.





WEBINAIRE ENC 2024 MCO

1

Anticiper pour restituer l'ENC
dans les délais

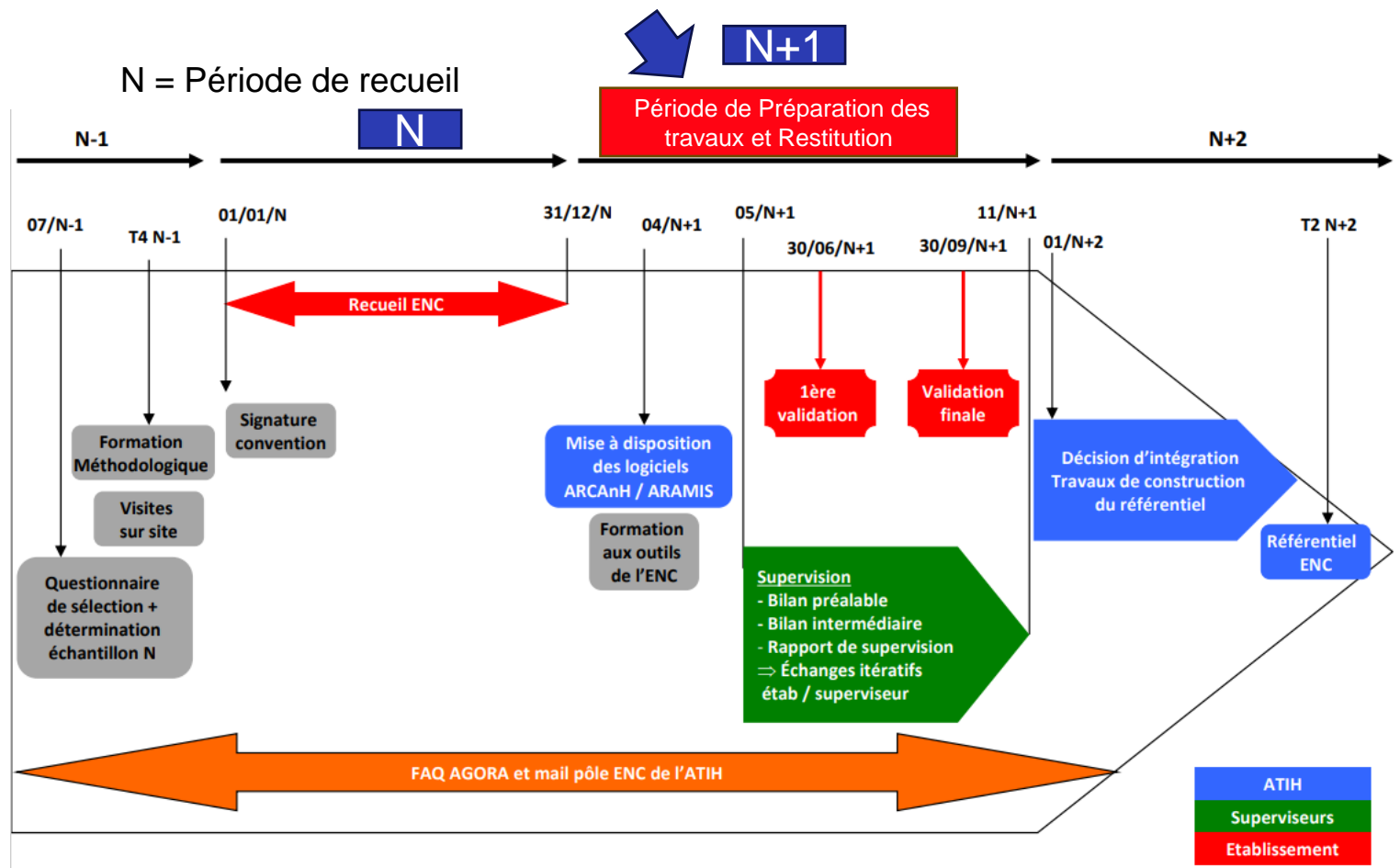
2

Focus Groupement
Focus Soins critiques
Focus Découpage analytique
Focus Rémunération à l'acte

ANTICIPER POUR RESTITUER L'ENC DANS LES DELAIS



CALENDRIER DE LA CAMPAGNE ENC N

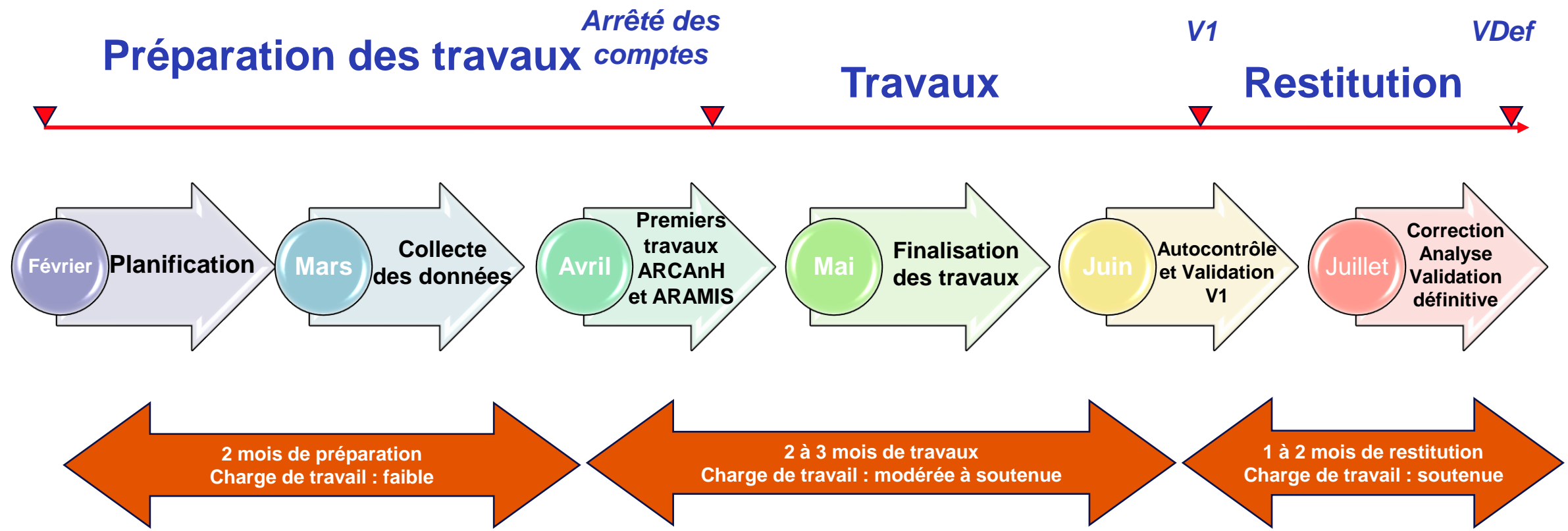


Restituer l'ENC en 1 à 2 mois demande d'anticiper de plusieurs mois, sans augmenter la quantité de travail.

La période de préparation démarre dès Février N+1 dès le PMSI M12 et la SAE N transmis.



Période de Préparation des travaux et Restitution





Les étapes de préparation (février à avril N+1) peuvent démarrer avant l'arrêté des comptes.

Février N+1
Etape 1
Planification

- Lire attentivement les consignes et prendre note des attendus de la charte qualité
- Identifier les nouvelles consignes qui seront applicables à l'Ets
- Relire/comprendre les recommandations N-1
- **Faire un rétroplanning**
- **Préparer un support de formalisation des travaux ENC N pour permettre une permanence de fonctionnement et de méthode** (de la préparation à la dernière validation)
- Vérifier le bon fonctionnement des codes PLAGE pour s'assurer du bon accès aux plateformes e-ENC, GED Alfresco, à ARAMIS

Février-Mars N+1
Etape 2
Collecte des informations

- **Lister les données à obtenir des différents producteurs internes et externes** (*exemple diapo suivante*)
- Etablir le calendrier des envois et des retours attendus, compatible avec le planning de l'étape 1
- Transmettre les listes des données, informations et extractions attendues par producteur avec une dead line de retour, indiquée
- Mettre en place des rappels, dont à la dead line -3 ou -4 jours
- Obtenir les évolutions des activités (nouvelles, ...), la fermeture de lits, les MIG, les activités hors ENC, etc. qui auront un impact sur le découpage analytique
- **Valider le découpage analytique**



Exemple de liste de données

Plateforme de DEPOT	Dossier de dépôt	Préfixe du fichier	Contenu attendu du Fichier	MCO	SMR	QUI	Date d'envoi de la liste	Date prévue de réception	Date de réception	Commentaires /Planification des travaux à faire Semaine 31/03-04/04 2025 : lancement
SHAREPOINT	RH	MCO-SMR	Extraction des données RH : balance analytique (si existe) + extractions des données RH de paie >> liste des personnels avec fonction, unité d'affectation (UM/UF, services), catégorie de personnel PA/PS/PM/SF, ancienneté, temps de travail (en heures rémunérées/ETPR), salaire brut annuel, charges sociales, absences, indemnités (selon format de fichier disponible). Cette extraction correspondra aux comptes #64 +63 de la balance au 31/12 Personnel intérimaire et détaché : détail à fournir avec fonction, affectation, nb heures, montant facturé	X	X	DRH				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Recueil des clés de ventilation des LM et LGG	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	O-SMR / 1c1	Extraire pour les champs MCO et SMR, par unité d'hébergement, le nombre de lits et le nombre de journées lits d'ouverture (moyen) sur l'année. Extraire pour le champ MCO, le nombre d'entrées de l'année par unité d'hébergement	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Extraire pour les champs MCO et SSR, le nombre de consultations externes réalisées par disciplines et/ou spécialités identifiées (unité de consultations externes)	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR-B27	Extraction des coûts de transports (<i>enregistré en compte 624x</i>) et suivi au séjour	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR / 1a	Balance générale de clôture des comptes Exercice 2024 au Format Excel (Balance générale détaillée comptes de gestion et comptes de bilan)	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Grand livre des comptes de charges et de produits	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12 - général et analytique par UF/UM/ SA : détail par IMMO avec date d'acquisition, valeur brute, amortissements, dotation de l'exercice, VNC.	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Fichier de structure du découpage analytique par UF	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Balance analytique : Extraction charges et produits par UF (si possible sur la base du fichier structure existant).	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B13	Extraction des consommations et des coûts SP LES au séjour	X	X	PHARMA				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B14	Extraction des consommations et des coûts SP HLES au séjour	X	X	PHARMA				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B15	Extraction des consommations et des coûts Médicaments sous ATU au séjour	X	X	PHARMA				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B16	Extraction des consommations et des coûts PSL au séjour	X	X	PHARMA				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B19	Extraction des consommations et des coûts consommables médicaux au séjour	X	X	PHARMA				

Exemple de liste de données

Plateforme de DEPOT	Dossier de dépôt	Préfixe du fichier	Contenu attendu du Fichier	MCO	SMR	QUI	Date d'envoi de la liste	Date prévue de réception	Date de réception	Commentaires /Planification des travaux à faire Semaine 31/03-04/04 2025 : lancement
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR	Extraire une balance des sorties de stocks par UF au 31/12 par famille de produits et par compte comptable	X	X	COMPTA/CG				
SHAREPOINT	Comptable	MCO-SMR/B20/B21/B24	Extraction des coûts de Sous traitance médicale (compte #611x) au séjour (Imagerie?, laboratoire? Autres?)	X		COMPTA/DIM				
SHAREPOINT	Comptable	SMR / 3_Fichier 2	Extraction des coûts de matériel médical (<i>Matériel médical loué ou acheté des sections cliniques</i>)		X	COMPTA/DIM				
SHAREPOINT	Comptable	SMR-C16	Extraction des coûts de Sous traitance médicale (compte #611x) au séjour EXPLO FONCTIONNELLE		X	COMPTA/DIM				
SHAREPOINT	Comptable	SMR-C17	Extraction des coûts de Sous traitance médicale (compte #611x) au séjour ST Confection de prothèses et d'ortho-prothèses		X	COMPTA/DIM				
SHAREPOINT	Médical	CHAMP-B01 (SMR-B01 ou MCO-B01)	Archives PMSI - archives DRUIDES pour le champ SMR, pour le champ MCO	X	X	DIM				
SHAREPOINT	Médical	MCO-B06	Extraction des actes de bloc opératoire et d'anesthésie	X		DIM/DSI				
SHAREPOINT	Médical	SMR-C24	Extraction des Honoraires des médecins libéraux et des intervenants de RR		X	DIM/DSI				
SHAREPOINT	Médical	SMR / 4_Fichier 9	Extraction de la consommation de SIIPS par séjour et par SAC		X	DIM/DSI				
SHAREPOINT	Médical	SMR-C29	Extraction de la consommation d'ICR de la SAMT Plateaux produisant des actes pour les patients SSR - ICR Explo Fonctionnelle		X	DIM/DSI				
SHAREPOINT	Médical	SMR-C30	Extraction de la consommation de minutes des SAMT Plateaux SSR et des SAMT Métiers de RR		X	DIM/DSI				
SHAREPOINT	Médical	SMR-C31	Extraction de la liste des séjours ayant bénéficié d'un appareil roulant		X	DIM/DSI				
SHAREPOINT	DIM	MCO-SMR	Les tableaux OVALIDE - Exercice N	X	X	DIM				

Les étapes de préparation (février à avril N+1) peuvent démarrer avant l'arrêté des comptes.

Mars-Avril N+1
Etape 3
1ers Travaux ARCAH

- Avant l'arrêté des comptes définitifs (<fin avril ou début mai N+1)
- Dès la réception de l'extraction RH : recollement RH/compta et préparation de l'onglet ETPR
- Dès la réception de l'état des sorties de stock des charges médicales, etc. : recollement avec les comptes #602/603 comptables, préparation de la ventilation sur les SA et du rapprochement avec les suivis au séjour
- Détail des activités subsidiaires et identification de la nature et des montants des charges consommées
- Détail des immos N-1 dont analytique par section (si existe) et travaux d'imputation sur le livre des immos en préparation de l'onglet immo
- Détail du nb lits/entrées et journées d'ouverture de chaque Unités d'hébergement à convertir SAC en préparation de l'onglet UO (fichier à suivre au cours de l'année)
- Détail des clés LM/LGG produites et de leur consommation par SA en préparation de l'onglet clé
- Formaliser les travaux (*)

Mars-Avril N+1
Etape 3
1ers Travaux ARAMIS

- Après la validation du PMSI M12 (15 février N+1)
- S'assurer de la transmission des STM au séjour par les prestataires externes ; Reprendre contact si nécessaire
- Dès la réception des extractions, contrôle du contenu, et mise en forme
- Extractions des charges médicales au séjour recollement avec les comptes #602/603 comptables et de l'état des sorties de stocks pour évaluer l'atteinte de la charte qualité et le niveau de suivi
- Extractions des UO produites par SAMT par consommateur et des UO consommées au séjour hospitalisé, contrôler l'exhaustivité sur Hospitalisés
- Pour les établissements concernés - Extractions des charges de rémunération à l'acte (montants nets de redevance) et d'honoraires d'activité libérale des PH des séjours hospitalisés
- Tester la transmission des premiers fichiers dans ARAMIS
- Formaliser les travaux (*)

En fin d'étape 3, les fichiers ARAMIS sont quasiment finalisés et le classeur ARCAAnH est préparé

Mai – Juin N+1
Etape 4
Finalisation des Travaux
ARCAAnH et ARAMIS

- **Après l'arrêté des comptes définitifs et production de la balance générale**
- Le Responsable ARCAAnH peut finaliser le transcodage des comptes au PC et le faire contrôler par le superviseur si nécessaire
- Travailler sur les détails de comptes à affectation mixte CNI/CI + PND/PD et faire valider par le superviseur si nécessaire
- Reprendre les travaux ARCAAnH de l'étape 3 pour les finaliser ; Formaliser les recollement RH/compta, charges médicales/compta, etc.
- Finaliser les fichiers ARAMIS (*)
- Reporter les suivis au séjour en onglet 6, etc.
- Finir le classeur ARCAAnH (*) et transmettre sur e-ENC

(*) Liste des travaux étape 4 non exhaustive

Juin N+1
Etape 5
Autocontrôle et Validation V1

- **Lister les données/informations /extractions restant en suspens ou à obtenir, en écart ou à vérifier.**
- Transmettre une liste résiduelle des derniers attendus par producteur avec une dead line de retour sous 8 jours.
- Transmettre les données ARCAAnH et ARAMIS sur la plateforme e-ENC et commander un traitement
- Récupérer le zip des TDC ; utiliser les TDC sous format excel pour passage en revue, et formalisation des contrôles
- Réaliser les corrections, retransmettre, commander un traitement et reconstruire autant que nécessaire
- Valider les données

Restitution du 15/30 juin à

En fin d'étape 3, les fichiers ARAMIS sont quasiment finalisés et le classeur ARCAAnH est préparé

V1 + 15 jours (juillet)
Etape 6
Correction/Analyse des données

- **Le superviseur transmet le fichier navette de contrôle à V1+15j max**
- RDV Visio avec le superviseur (anticiper la date au moment de la validation) qui explique/détaille les corrections attendues ; A ce stade, l'Ets peut savoir ce qui ne sera pas corrigé ou peu probable car ces informations sont dans la liste des données manquantes de l'étape 5.
- Correction par l'Ets **sans délai et sans oubli** (seulement possible dans le cas d'une V1 de bonne qualité)
- **Retransmission et autocontrôle** pour s'en assurer avant de revalider
- L'autocontrôle inclut dans cette étape l'analyse des données et des atypies. L'échange avec le superviseur peut s'avérer de nouveau bien utile à ce stade. Il peut y avoir des corrections liées aux atypies qui sont des erreurs corrigées.
- **Validation V2 (à V1 + 3 semaines max)**

V2 +15 jours (juillet/août)
Etape 7
Dernière validation

- Le superviseur transmet le fichier navette de contrôle à V2+15j max (souvent à V2+7j à ce stade)
- **Soit il n'y a plus d'anomalies** et cette validation est définitive, **soit il reste quelques anomalies** oubliées ou non identifiables avant les corrections, le superviseur explique/détaille les corrections attendues dans le fichier navette et les liste dans son mail ; A ce stade, il n'est pas forcément utile de refaire une visio, un simple échange suffit sauf si le nombre d'erreurs est élevé ou que les anomalies résiduelles s'avèrent complexes.
- **Correction immédiate** et contrôler/ corriger les explications d'atypies éventuellement impactées
- **Retransmission, autocontrôle et V3 validation définitive.**

Restitution du 15/30 juin à juillet/août N+1



En résumé

- Les étapes de préparation permettent de distribuer les travaux d'extraction très en amont pour obtenir la plupart des données avant la période de travaux. Même si elle se déroule sur 3 mois (février à avril), avril est la seule période avec une charge de travail modérée.
- Les travaux de mai et juin se concentrent sur le remplissage des outils, le croisement et la cohérence des données.
- L'anticipation (même avec une date d'arrêté de comptes tardive) permet de réaliser une V1 dans les délais.
- Les **travaux de préparation** sur 3 à 4 mois améliorent le niveau de qualité de la V1.
- Or, un bon niveau de qualité en V1 réduit la durée de restitution (peu de corrections, 2 ou 3 validations).
- D'une campagne sur l'autre, un cercle vertueux de gain de temps et d'amélioration de la qualité des données s'installe :
 - la formalisation des travaux et leur approfondissement au fil des campagnes conduisent à gagner du temps,
 - la revue des recommandations N dès février N+1 permet de réaliser les modifications attendues, etc.

FOCUS - GROUPEMENT

- ✓ Généralités
- ✓ Groupement de moyens de logistiques
- ✓ Groupement de moyens d'activités médico-techniques ou cliniques



Généralités

Définition : le terme désigne une entité juridique regroupant **plusieurs membres**. Dans l'ENC, on retient également à ce titre, l'ensemble des dispositifs de coopération entre plusieurs établissements.

Préambule à l'étude : identifier les groupements à retraiter pour l'ENC

- ✓ Sauf particularités à étudier, on ne prend en compte que les groupements faisant l'objet de **flux financiers avec l'Ets**
- ✓ Il faut **préparer** la liste de ces groupements et les documents afférents (convention, règlement intérieur, descriptif des organisations et des flux, comptes annuels) puis en faire une revue avec le superviseur.

On ne traite dans ce webinaire que des Groupements de moyens.



Généralités

La revue avec le superviseur au moment du bilan préalable sert à définir le traitement à réaliser pour l'ENC.

Nom du Groupement	Forme juridique	Membres	Objet du groupement	Descriptif général des flux	Comptes comptables utilisés	UF/Sections concernées	Traitement ENC
	GIE, GCS, Conventions, etc.	Qui ?	Voir l'objet dans le document : Convention constitutive Quels moyens et quelle activité partagée ?	Voir la description dans le document : Règlement intérieur	Identification de tous les comptes utilisés pour les écritures comptables	Identification de toutes les UF d'imputation de ces écritures comptables	<p>Quels impacts pour le traitement ENC ?</p> <p>Paramétrage des sections concernées (groupement)</p> <p>Retraitements pour conserver la cohérence entre l'activité pouvant être déclarée /les charges consommées par cette activité</p>
			<ul style="list-style-type: none"> > logistiques, médico-techniques, cliniques > lieu de l'activité > porteur de l'autorisation 	<ul style="list-style-type: none"> > qui facture les PAH > Activité déclarée au PMSI de quelle entité > qui supporte les charges au titre des activités concernées > qui facture quoi à qui entre membres et groupement => Périodicité, modalités de facturation des prestations du groupement à l'Ets => Périodicité, modalités de facturation des charges de l'Ets au groupement 	Schéma comptable des facturations respectives	Schéma analytique d'imputation des écritures comptables	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Principe du traitement : les SA concernées doivent enregistrer les charges supportées par l'Ets correspondant aux UO déclarées</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> > identifier les SA à paramétrer en groupement > attention particulière au transcodage des comptes utilisés au PC pour anticiper les règles d'imputation > Vérifier le respect du schéma analytique en onglet 3-SA et en onglet 5-C_Ind selon le principe du traitement supra > Contrôler la cohérence des UO et des clés déclarées (UO d'activités pour les SAMT, infos des onglets clés pour les logistiques)



Généralités

Au-delà de la forme juridique,
Pour l'ENC, on identifie 2 catégories de groupement de moyens :

1. Organisation ou mutualisation des logistiques ou de l'immobilier
2. Organisation des activités médico-techniques ou médicales

Ces 2 catégories présentent un traitement particulier.

Organisation ou mutualisation des logistiques ou de l'immobilier

Le groupement gère une ou plusieurs logistiques

- ✓ Paramétrer les SA LM et/ou LGG concernées en mode de fonctionnement « groupement »

- ✓ Transcoder les charges facturées par le groupement en :
 - *LM : les comptes #652XX ou 61118STMED pourront s'imputer en LM*
 - *LGG : les comptes #628X selon nature de la prestation pourront s'imputer en LGG*

Le traitement ENC est ensuite quasiment similaire à celui d'un prestataire extérieur

- ✓ Obtenir les clés nécessaires à la complétude des onglets Clé_champs et Clé

Organisation ou mutualisation des logistiques ou de l'immobilier

Exemple de traitement d'un groupement logistique

Nom du Groupement	Forme juridique	Membres	Objet du groupement	Descriptif général des flux	Comptes comptables utilisés	UF/Sections concernées	Traitement ENC
Blanchisserie du CHA	GCS	CHA (réalisant l'ENC) + plusieurs autres membres	<p>Assurer la gestion et l'exploitation de la blanchisserie du CHA pour le compte de ses membres.</p> <p>La liste des missions assurées par le GCS Blanchisserie est précisée dans le RI : location/entretien des articles textiles banalisés, linge hospitalier, des tenues, des sacs à linge, de tous articles textiles, ventes de tenues de travail, etc.</p>	a) Les dépenses de fonctionnement et les nouveaux investissements sont réalisés par le GCS.	Aucun	Aucune	Paramétrer la section LGG blanchisserie en groupement
				b) Les moyens humains (personnel) du GCS proviennent uniquement du CHA > Ces charges sont supportées par le CHA puis refacturées au GCS.	b) Compte #63/64 utilisés pour l'enregistrement des charges de personnel de Blanchisserie. Refacturation au GCS avec un enregistrement au compte #7548 >> à transcoder en 7084 pour l'ENC	LGG Blanchisserie SA Refacturation aux groupements	b) Dans la CAH, les ETP/charges de personnel de blanchisserie sont imputées en LGG blanchisserie >> en Onglet 3-SA, retraiter en SA Refacturation aux groupements le compte #7548 a été transcodé en #7084 en onglet 2-PC ; le compte #7084 s'impute automatiquement en SA MAD Personnel facturé >> en onglet 5-C_Ind, retraiter en SA refacturation aux groupements
				c) les locaux appartiennent au CHA et sont refacturés au GCS	c) Compte #68112 Dotation aux amort. enregistre la Qpart de dotation construction /les locaux >> Refacturation au GCS enregistrement au compte #7548 >> à transcoder en #7083 pour l'ENC	Structure immobilière SA Refacturation aux groupements	c) Le compte #7548 a été transcodé en #7083 en onglet 2-PC ; le compte #7083 est automatiquement imputé en SA Autres ventes de B&S >> en onglet 5-C_Ind, retraiter en SA Refacturation aux groupements Le compte #68112 est imputé en Structure immo. >> en onglet 5-C_Ind, Imputer la dotation afférente de la Structure Immobilière en déduction de la SA Refacturation aux groupements.
				d) Le GCS facture les prestations réalisées à chaque membre.	d) Compte #6523NM utilisé pour enregistrer la prestation de blanchisserie facturée par le GCS. Il peut être transcodé en #6281.	LGG Blanchisserie	d) En onglet 3-SA, le compte #6523NM (qui a pu être transcodé en #6281 en onglet 2-PC) est imputé en LGG Blanchisserie.



Rappel sur le traitement des facturations de l'Éts au groupement

Traitement en activité subsidiaire « refacturation aux groupements »

1. Produits : #708X #755 #758 (ne pas utiliser de #754X, #791 = produits en atténuation) :

- ✓ Transcodage selon la nature des produits concernés
- ✓ Utiliser un compte du PC qui peut être ventilé sur les activités subsidiaires

2. Charges directes : selon prestations

- ✓ Personnel
- ✓ Coûts de matériels
- ✓ Consommables médicaux ...

Attention : Si les charges et produits sont retraités en activité subsidiaire, aucune UO / clé à déclarer.

3. Charges indirectes : selon prestations

- ✓ LM Génie biomédical
- ✓ Coûts des locaux en Structure immobilière
- ✓ Coût des LGG services hôteliers, entretien-maintenance ...



Organisation ou mutualisation de plateaux médico-techniques

Le groupement gère un plateau technique et facture aux membres la totalité des coûts du plateau

- ✓ Suivre une SAMT paramétrée en mode de fonctionnement « groupement »

- ✓ **Si les UO sont fournies** par le groupement - UO en actes, ICR, B etc.
 - *Paramétrer la nature d'UO qui est utilisée*
 - *Transcoder la charge en #652XX*
 - *Renseigner les UO en fichier Aramis 3 ou 4*

- ✓ Si le groupement permet de suivre le coût par patient
 - *Paramétrer la nature d'UO Montant_ST*
 - *Transcoder la charge en #611XX à imputer en SAMT dédiée*
 - *Renseigner les UO en fichier Aramis 7*



Organisation ou mutualisation de plateaux médico-techniques

Le groupement gère un plateau technique et facture aux membres une part des coûts du plateau (1)

Les charges facturées par le groupement peuvent être diverses si le groupement détient les autorisations (par exemple SAMT d'imagerie équipement lourd):

- ✓ Facturation complémentaire de l'équivalent des FT sur patients hospitalisés de l'Ets
- ✓ QP de charges du groupement (au prorata de l'activité des membres)
- ✓ QP de résultat du groupement
- ✓ Il faut identifier les comptes d'enregistrement de ces charges pour les imputer sur la SAMT dédiée en onglet 3-SA.
- ✓ Il faut identifier le compte d'enregistrement des rétrocessions des forfaits techniques pour le transcoder sur un compte de PAH en onglet 2-PC.

Si le groupement refacture à l'Ets une contribution résultant du montant net entre les FT encaissés et les charges supportées - c'est-à-dire le résultat du groupement- , il faut impérativement travailler à partir de la BG du groupement pour reconstituer les charges (à conserver dans les coûts de la SAMT) et les produits (à exclure de l'étude au titre des PAH).



Organisation ou mutualisation de plateaux médico-techniques

Le groupement gère un plateau technique et facture aux membres une part des coûts du plateau (2)

- ✓ Suivre une SAMT paramétrée en mode de fonctionnement « groupement »
- ✓ Paramétrer la SAMT en UO « métier » (B, Valorisation_euro, ICR)
- ✓ Ventiler sur la SAMT **TOUS** les coûts facturés par le groupement (à identifier #622, #652XX, etc.) sans utiliser de compte #611XX (qui attend un suivi en montant)
- ✓ Imputer sur la SAMT les charges internes consommées par l'Ets
- ✓ Onglet UO : il faut disposer du recueil exhaustif des UO produites par l'Ets correspondant aux charges facturées - UO sur patients hospitalisés et UO sur les autres bénéficiaires (notamment patients externes) pour déclarer en onglet UO la totalité des UO à mettre en face des charges
- ✓ Déclarer les UO en fichier Aramis 3 ou 4

Traitement à adapter si l'éts supporte les coûts de matériels (les refacture ou non au groupement), si les vacations sont réalisées ou non par du PM et/ou des personnels (manip) de l'éts.

FOCUS SOINS CRITIQUES

- ✓ Evolution des autorisations
- ✓ Consignes 2024



Soins critiques – évolution des autorisations

Avec la réforme des autorisations la nomenclature des UM a été revue en 2024

Code UM (après réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (après réforme des autorisations)	Code UM ancien (avant réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (avant réforme des autorisations)	Modif 2024
01A	Réanimation adulte hors grands brûlés	01A	Réanimation adulte hors grands brûlés	sans changement
01B	Réanimation adulte grands brûlés	01B	Réanimation adulte grands brûlés	sans changement
06	Réanimation néonatale	06	Réanimation néonatale	sans changement
13A	Réanimation pédiatrique hors grand brûlés	13A	Réanimation pédiatrique hors grand brûlés	sans changement
13B	Réanimation pédiatrique grands brûlés	13B	Réanimation pédiatrique grands brûlés	sans changement
13G	Réanimation pédiatrique de recours hors grand brûlés			création

Code UM (après réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (après réforme des autorisations)	Code UM ancien (avant réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (avant réforme des autorisations)	Modif 2024
03A	Soins surveillance continue adulte hors grands brûlés	03A	Soins surveillance continue adulte hors grands brûlés	sans changement
03B	Soins surveillance continue adulte grands brûlés	03B	Soins surveillance continue adulte grands brûlés	sans changement
14A	Soins surveillance continue pédiatrique hors grands brûlés	14A	Soins surveillance continue pédiatrique hors grands brûlés	sans changement
14B	Soins surveillance continue pédiatrique grands brûlés	14B	Soins surveillance continue pédiatrique grands brûlés	sans changement



Soins critiques – évolution des autorisations

Avec la réforme des autorisations la nomenclature des UM a été revue en 2024

Code UM (après réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (après réforme des autorisations)	Code UM ancien (avant réforme des autorisations)	Classification de l'unité médicale fonctionnelle (avant réforme des autorisations)	Modif 2024
02D	Soins intensifs polyvalents dérogatoires adultes			création
02E	Soins intensifs en cardiologie = USIC adultes	02A	Soins intensifs en cardiologie = USIC	distinction adulte/pédiatrie
02F	Soins intensifs neurovasculaires (USINV) adultes	18	Soins intensifs en UNV	modification
02H	Soins intensifs d'hématologie (USIH) adultes	16	Unité d'hématologie équipée d'un système de traitement de l'air	distinction adulte/pédiatrie
02I	Soins intensifs de spécialité dont Soins intensifs de néphrologie Soins intensifs respiratoires Soins intensifs d'hépto-gastro-entérologie	02B	Autres soins intensifs (hors UNV, USIC, néonatalogie)	distinction adulte/pédiatrie
05	Soins intensifs en néonatalogie	05	Soins intensifs en néonatalogie	sans changement
15C	Soins intensifs polyvalents pédiatriques			création
15D	Soins intensifs polyvalents dérogatoires pédiatriques			création
15E	Soins intensifs pédiatriques de cardiologie			distinction adulte/pédiatrie
15G	Soins intensifs polyvalents pédiatriques de recours			création
15H	Soins intensifs d'hématologie (USIH) pédiatriques			distinction adulte/pédiatrie
15I	Soins intensifs pédiatriques de spécialité dont Soins intensifs de néphrologie Soins intensifs respiratoires Soins intensifs d'hépto-gastro-entérologie			distinction adulte/pédiatrie



Soins critiques – évolution des autorisations

Principales évolutions

- ✓ Distinction SI adultes / pédiatrie
- ✓ Transformation des Soins Continus en Soins Intensifs Polyvalents
 - USIP dérogatoire si non accolée à une réanimation
- ✓ Les UM évoluent encore en 2025

Différents cas de figures

- ✓ Les nouvelles autorisations ne sont arrivées qu'en fin d'année 2024 (Q4 ou T4) ou en 2025
- ✓ Pas de modification constatée en 2025 à la date des entretiens préalables



Soins critiques – incidence sur DA

Unité regroupant réanimation et SI ou SC

- ✓ Ce peut être en particulier le cas en 2024 d'autorisation USIP avec des lits installés dans une unité commune à la réanimation
- ✓ Paramétrer la SAC selon un code de réanimation en ajoutant un suffixe -90 et en précisant le libellé

Transformation d'autorisation de SC en USIP en cours d'année 2024

- ✓ S'il n'y a pas de modification de l'organisation interne du service : conserver le code analytique de la SAC en 2023 (soit un code de soins continus)

Evolution à suivre sur 2025

FOCUS DECOUPAGE ANALYTIQUE

- ✓ Finesse du découpage
- ✓ Privilégier la robustesse à la finesse
- ✓ Suivre les recommandations en travaillant sur l'amélioration du détail des UFH et de la ventilation des charges



Découpage analytique

Objectifs

- Homogénéité des données dans la construction des coûts unitaires de l'échantillon dont distinction SAC HdJ ou séances et SAC HC
- Description de l'activité – être fin et précis – l'exactitude doit toutefois primer sur la finesse
La section représente une unité de moyens clairement identifiables sans clés de répartition (sauf particularités à expliquer)
- Pour les SAC, la finesse de la description est dépendante des UFH du PMSI (lien UM-SAC). Il faut privilégier le lien UM-SA (fichier 1) au fichier 2.



Découpage analytique

- **Unité médicale d'hébergement (UFH) du PMSI**

- Le lien UM-SAC du PMSI est réalisé via le fichier 1 ARAMIS
- Les UM utilisées sont les UFH du PMSI.
- On vérifie la liste des UFH directement dans le logiciel du PMSI ou via le TDC OVALIDE 1.D.2 UMAS colonne surlignée en rouge

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
champ	statut	annee	periode	date du resultat	ipe	date_fin	finessg	um	yp_um	mode_hospit	dateeffet	nblits_g	nbsupth	type	per_comp	finess_comp	date_comp	temp_comp
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	5	3A	C	01/01/2014	5	1825	1	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	11	4A	C	01/01/2014	2	730	1	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	2	28	P	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	9	28	C	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	8	29	P	01/01/2014	1	365	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	12	29	C	01/01/2014	12	4380	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	1	52	C	01/01/2014	14	5110	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	6	52	P	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	13	52	C	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	3	53	P	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	4	53	P	01/01/2014	44	16060	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	7	53	C	01/01/2014	0	0	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58
mco	oqn	2023	12	08/02/2024 11:04	XXX		XXXXXXXX	10	53	C	01/01/2014	76	27740	2	2023.12	XX	08FEB24	11:03:58

- Les UFH doivent pouvoir avoir un lien direct avec les SAC.
- Dans le cas où ce lien direct ne peut être établi :
 - Utiliser temporairement le fichier 2 permettant de lier chaque séjour aux SAC de prise en charge
 - Modifier les UFH dans le logiciel PMSI pour permettre la correspondance directe



Découpage analytique

Finesse du découpage - SAC

- La supervision peut mettre en exergue une insuffisance de découpage :
 - UM soumises à autorisation spécifique non rattachée à une SAC dédiée
 - Mix au sein d'une même unité de types d'Hospitalisation divers (HdJ en HC par exemple) conduisant à une atypie de ctm des GHM



Actions attendues :

- améliorer au maximum le suivi au séjour, permettant de discriminer les séjours
- analyser le fonctionnement/l'organisation du service et la réalité des parcours pour étudier la possibilité de créer des UF de moyens, plus détaillées, sans recourir à des ventilations approximatives ou théoriques (distribution de la pharmacie au réel, personnel a minima au planning ...)



Découpage analytique

Finesse du découpage - SAMT

- **Difficultés identifiées sur les Plateaux Techniques utilisant des moyens communs :**
 - Plateaux techniques d'imagerie
 - Laboratoires
 - Blocs opératoires

- **La finesse du découpage de ces SAMT dépend de :**
 - La possibilité de recueil des UO et leur exhaustivité (identification et localisation de tous les actes sur chaque SAMT)
 - L'identification et la fiabilité de la ventilation des charges consommées par chaque SAMT (équipements identifiables, armoire pharmacie dédiée, personnels ventilés au prorata selon le planning, etc.).

- *On rappelle néanmoins que la méthodologie prévoit une SAMT par équipement.*



Découpage analytique

Finesse du découpage – SAMT

- **IMAGERIE** : Si l'Ets dispose de matériels d'imagerie en coupe, il est demandé de suivre une SAMT par type d'équipement lourd (IRM, Scanner).
 - La SAMT 93251 Radiologie regroupant la radio standard et le scanner n'est pas recommandée,
 - Les matériels sont spécifiques et doivent pouvoir être identifiés,
 - Les consommables sont peu significatifs,
 - Les personnels du plateau d'imagerie doivent pouvoir être répartis (planning par machine, personnels formés spécifiquement à certains matériels, ...)
- **LABORATOIRE** :
 - Les laboratoires automatiques doivent pouvoir être paramétrés de manière distincte des laboratoires classiques.
 - Ne pas déclarer plusieurs natures d'UO en fichier Aramis pour une même SAMT – dans ce cas retenir la nature d'UO en valorisation_euros. Le fichier 4 ne devra contenir que des UO de cette nature.
 - Créer des SAMT distinctes par spécialité si les charges consommées peuvent être correctement identifiées (matériels, consommables médicaux (réf spécifiques), personnels ventilés au prorata selon le planning.

FOCUS REMUNERATION A L'ACTE



Rémunération à l'acte

Harmonisation des données entre montants en onglet 3-SA et montants suivis au séjour

Classeur ArcanH		Honoraires sur patients HOSPITALISES		Honoraires sur patients EXTERNES	
		Compte au PC	Montant	Compte au PC	Montant
Onglet 2 - PC	Honoraires	648PM_RA 648_PS_RA 648PA_RA	Montant brut	6223	Montant brut
	Redevance	7532_RA	Redevance (produits admis en atténuation)	7531	Redevance (PND)
Onglet 3 - SA	Honoraires	648PM_RA 648_PS_RA 648PA_RA	Montant brut	6223	Montant brut
	Redevance	7532_RA	Redevance (produit admis en atténuation)	7531	N/A (PND en onglet 2 - PC)
Onglet 6 - cd	Honoraires nets	Rémunération à l'acte (ligne 76 de l'onglet) Charges directes déduites (ligne 77 de l'onglet)	Montant NET du PC Montant net SUIVI au SEJOUR (en fichier 9)		
Fichier Aramis					
Fichier 9		Montant NET			



Nos données
au service
de la Santé



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

ATIH
117, BD MARIUS VIVIER MERLE
69329 LYON CEDEX 03
Tel. 04 37 91 33 10
www.atih.sante.fr

DIRECTION COLLIGE
enc.mco@atih.sante.fr

Cabinet EXCO Lyon
7, Allée Claude Debussy 69130 ECULLY
Téléphone : 04.72.86.15.15
Email : mmolina@excolyon.com

